

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

PRÉSENTS :

MM., Mmes,

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, André BOUZIGUES, Daniel BRACHET, Jean-Marie BRIANCHON, Muriel MESSEANNE, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Christelle de FOLLEVILLE, Paul DERASSE, Patricia VAAST.

ABSENTS EXCUSÉS

Anne GUERVILLE qui donne procuration à Laurent CARON, Anita ROOSEBEKE qui donne procuration à Hervé EVRARD, Claude FAUQUEMBERGUE qui donne procuration à Alain VAN GHELDER, Annick VERITE, Sophie LEPRAND qui donne procuration à Eric LEMOINE.

ABSENTS :

Laurence QUINION, Frédéric TERMINE et Hervé ACCART.

La séance du Conseil est ouverte à 19 heures en MAIRIE ANNEXE par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Madame Christelle de FOLLEVILLE est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Taux d'imposition 2018
Budget Primitif 2018
Attribution des subventions 2018 aux associations
Marché Entretien des Espaces Verts
Marché Entretien Eclairage Public
Modification temporaire du tableau des effectifs

TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu le produit fiscal attendu et estimé pour l'équilibre du budget 2018,

Sur proposition de la commission des finances et le Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- **de maintenir les taux d'imposition de la façon suivante :**

Taxe d'habitation et THLV	14,76 %
Taxe foncière (bâti)	16.17 %
Taxe foncière (non bâti)	54.69 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Exposé des documents budgétaires par Laurent CARON, vice-président de la commission finances.

Le budget 2018 équilibré de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses/Recettes	2 737 257.70 €
Investissement :	Dépenses/Recettes	2 587 413.99 €

Soit un budget total de 5 324671.69 € en dépenses et en recettes.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal, a adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2018 :

ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2018

**Vu les demandes de subventions reçues des associations ;
Vu les différents échanges avec les présidents ;
Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec les associations ;**

Sur proposition de la commission des finances et du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention 2018
ACVG	300
AMICALE DU PERSONNEL	300
ARTS, FILS ET CREATIONS	600
ASTT	4500
AU GRE DU TEMPS	100
CERCLE DE L'AMITIE	1300
CLUB OMNISPORTS	200
CLUB PHOTO	1500
COUNTRY DANCE	300
DONNEURS DE SANG	300
ESSC	8500

JUJITSU	500
K DANSE	1500
TENNIS CLUB	800
VTT VELO CLUB	800
France victimes 62 (AVIJ)	500
LES BLOUSES ROSES	200
COMITE DES FETES	0
CCAS	6000

- de demander à chaque conseiller municipal, membre du bureau d'une association de ne pas prendre part aux discussions et aux votes qui les concernent.
- d'imputer la somme de 22 200 € à l'article 6574, et 6 000 € à l'article 657362 CCAS, du Budget Communal ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ces subventions.

**MARCHÉ – Procédure adaptée
ENTRETIEN ESPACES VERTS COMMUNAUX**

Il convient de renouveler le marché pour l'entretien des espaces verts de la commune ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le budget 2018 ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De lancer une procédure adaptée pour la prestation d'entretien des espaces verts communaux pour un an renouvelable 3 fois, estimation annuelle 95 000 € ;**
- **D'autoriser le Maire à attribuer le marché et à signer l'ensemble des pièces pour cette attribution ;**
- **D'imputer les frais de la consultation au budget communal.**

**MARCHÉ – Procédure adaptée
ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC
2018-2021**

Vu la fin du marché précédent ;

Vu la mission confiée au cabinet Verdi Ingénierie pour établir le cahier des charges, le dossier complet de consultation des entreprises et procéder à l'analyse des offres de ce marché à bon de commande ;

Lot unique : Travaux d'entretien, de réparation, de modification, rénovation et extension des installations d'éclairage public et des feux de signalisation pour une durée de 4 ans.

Budget annuel : Minimum 10 000 € HT
 Maximum 50 000 € HT

Critères d'attribution : 40% valeur technique et 60% prix de la prestation.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché d'entretien des installations d'éclairage public pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, pouvoir adjudicateur, à attribuer ce marché et à signer l'ensemble des pièces concernant.**

<p style="text-align: center;">MODIFICATION TEMPORAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>
--

Vu le droit individuel à la formation d'un agent de la FPT (20h/an cumulable sur 6 ans) ;

Vu les droits de congés pour enfant malade dans la fonction publique territoriale (obligations hebdomadaires de service, plus un jour, soit 6 jours pour un temps plein) ;

CONSIDERANT que les effectifs de la commune ne permettent pas toujours de faire face aux obligations de service lorsque des agents sont absents pour formation, maladie ou enfant malade ;

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De modifier temporairement le tableau des effectifs, sur justificatif, pour répondre aux obligations de service ;**
- **De recruter pour la durée déterminée de l'absence de l'agent, un vacataire sur le 1er échelon de la catégorie C du cadre d'emploi à remplacer ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions administratives et financières afférentes à ces engagements,**

Fin du Conseil Municipal à 19 heures 30